



COMITE REGIONAL DE BALL-TRAP DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Siège social : 20, rue de la feuillée-21400 Châtillon S/Seine

Correspondance zone Bourgogne

20, rue de la feuillée- 21400 Châtillon S/Seine

crballtrapbfc@orange.fr

Tel : 06 83 34 81 22

Correspondance zone Franche-Comté

64 A, rue de Longvic-Résidence la clairière-21000 Dijon

crballtrapbfc@free.fr

Tel : 06 13 98 92 00

www.balltrapbourgognefranchecomte.com

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 12 JANVIER 2019

Le 12 janvier 2019, à 9h30, les membres du Comité Régional de Ball-Trap de Bourgogne Franche-Comté se sont réunis sur convocation adressée par le président, sur le stand de Norges la Ville.

1) LISTE DES PRESENTS ET VERIFICATION DES MANDATS

Président(e)s de clubs présents : Michel Lagneau (BTC MONTBARD), Gerard Perreau (BTC VINGEANNE), Christian Montagne (ETS DIJON-NORGES), Rodolphe Schreier (ASC NEUVY/LOIRE), Bernard Thill (ETS SOLOGNY) Roland Courrier (BTC HOPITAL LE MERCIER), André Perrot (CBT LE CREUSOT), Gilbert Beraud (CT CHAROLAIS), Hervé Parmentier (BTC CHAMPVALLON), Michel Marechal (LA GACHETTE D'OR), Christophe Geillon (BTC POLIGNY), Jacques Laporte (BTC LONGCHAUMOIS) Jean-Francis Bague (CBT LA ROCHE MOREY).

Présidents de clubs ayant donnés pouvoir : Florentin Urruty à David Bredelle (CT CHATILLONNAIS), Jerome Damelet à Chantal Recouvreux (LES AMIS TIREURS DE CHILLY), Marc Thurin à Daniel dromard (BTC CHAUSSINOIS), Guy Thienpond à Frederic Chapron (ATC AUXERRE), Laurent Battault à Michel Douville (TS MONTGESOYE)

Présidents de clubs ayant donnés procuration : Laurent Manzoni (BTC MAMIROLLE) au TS MONTGESOYE, Didier Gerdy (TS GENEUILLOIS) au TS MONTGESOYE, Robert Carnat (ST CHAMBILLY) au BTC L'HOPITAL LE MERCIER, J.Maurice Boillon (E.T FDC25) au TS MONTGESOYE, Eric Patoz (BTC JURASSIEN) au AMIS TIREURS DE CHILLY.

Présidents de clubs absents : Patrice Bernard (CE AUTO PEUGEOT), Jacques Chipeaux (ET VESOUL), Jean-Claude Saltel (ASA VAUZELLES) Michelle Deschamps (BT Chalon Bourgogne), Jean-Maurice Boillon (D.T FDC 25), André Bourgeois (STE TIR PENITENT CLUB)

Conformément aux statuts, le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Hervé Parmentier déclare l'assemblée ouverte.

2) RAPPORT MORAL DU PRESIDENT.

Je vous remercie d'être là ce matin. Je vais vous communiquer mon sentiment concernant notre Comité Régional pour l'année 2018. La FFBTC compte 27 827 licenciés en 2018, contre 27 687 en 2017 (+ 140), soit une augmentation près de 0,5 %. Dans notre Comité Régional, nous comptons 997 licenciés en 2018 contre 941 l'année précédente. Après une perte faible de licenciés (26), expliquée par l'absence de licenciés au club de Cult en 2017, notre comité régional fait un bond de 56 licences en 2018.

Dans notre Comité Régional une progression de 532 à 605 (+13,72%) pour l'ex Ligue de Bourgogne et une diminution de 409 à 392 (- 4,15%) pour l'ex Ligue Franche Comté. Notre Comité Régional se situe à la 10^{ème} place sur 13(sans compter les DOM-TOM).

Sur la totalité des licenciés du Comité Régional (997) :937 sont des hommes, 60 sont des femmes. Le nombre de jeunes est de 61

Le Comité Régional compte 28 clubs en 2018 et nous souhaitons la bienvenue à un nouveau club : il s'agit du Cercle de Tir Comtois dont le président est Frédéric BRUBACH, qui est affilié depuis le 1^{er} janvier de cette année. Notre doyen du Comité Régional est au CT CHAROLAIS et a 98 ans.

Après les chiffres concernant les licences, voici les chiffres concernant les finances. Nous finissons une année 2018 avec un solde positif d'environ 2 000 euros et une trésorerie de plus de 38 000 euros. Notre trésorière, que je remercie pour son travail, va vous donner tous les détails des dépenses et des recettes pour l'année 2018, et vous pourrez lui poser toutes les questions concernant ces finances.

La participation aux compétitions :

Les Championnats Comité Régional :

FU LAROCHE MOREY : 47 tireurs

DTL HOPITAL LE MERCIER : 55 tireurs

COMPAK SPORTING DIJON : 78 tireurs

PC GOMMEVILLE : 65 tireurs

Soit un total de 245 participants.

Les Opens :

FU CHAUSSIN : 63 tireurs

DTL 1 VINGEANNE : 33 tireurs

DTL 2 NEUVY : 27 tireurs

PC 1 POLIGNY : 53 tireurs

PC2 DIJON : 69 tireurs

COMPAK SPORTING 1 GOMMEVILLE : 62 tireurs

COMPAK SPORTING 2 MONTBARD : 58 tireurs

Soit un total de 365 participants.

J'ai également plaisir à constater une participation des tireurs de notre Comité Régional aux différentes compétitions nationales (sélections / championnats de France) et aux compétitions internationales, notamment quand celles-ci se déroulent en France.

Félicitations à :

Robin JEANCLER, Club France en Compak Sporting en Sénior (10^{ème})

Jean-Pierre CHAVASSIEUX pour sa 1^{ère} place au Championnat de France FU en Vétéran

Sylvain TOULOT pour sa 2^{ème} place au Championnat de France CS à SORE en Vétéran

Jessica TOULOT pour sa 2^{ème} place au Championnat de France CS à SORE en Dame B

Dossier de la Fédération

Ecole de tir et formation :

Je vous rappelle que nos référents formation sont Marcel PRUDENT et Michel DOUVILLE.

Ces derniers ont assisté à des réunions concernant ces écoles et ils auront la parole au cours de cette assemblée.

Enfin, je remercie tous les licenciés, compétiteurs, quel que soit leur niveau, pour leurs participations.

J'ai toujours autant de plaisir à constater que nous avons des licenciés de talent dans toutes les disciplines.

Soutenons-les, et soutenons également tous les gens dans leur action bénévole pour la pratique du Ball Trap.

3) VOTE DU PV DE L'AG ELECTIVE 2018

Voté à l'unanimité.

4) RAPPORT FINANCIER 2018 ET PREVISIONNEL 2019

L'état financier 2018 a été remis à tous les membres présents et les grandes lignes commentées par Gabrielle Fortin trésorière du CR. Il en ressort un résultat positif de 2070,02€ et une trésorerie de 38623,72€. La situation financière sera annexée au présent PV. Gabrielle Fortin a présenté un prévisionnel 2019 équilibré de 24531,06€.

5) RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES

Gérard Perreau et Christian Montagne indiquent avoir vérifié les comptes et ne pas avoir constaté d'anomalies. Ils donnent quitus à la trésorière.

6) VOTE DU RAPPORT FINANCIER ET DU PREVISIONNEL 2019.

Voté à l'unanimité.

7) ELECTION DES VERIFICATEURS AUX COMPTES 2019

Personne dans l'assemblée ne souhaitant postuler, Gérard Perreau et Christian Montagne se représentent et sont élus à l'unanimité.

8) COTISATION COMITE REGIONAL 2020

Denis Plassard rappelle les modalités 2019.

- Une part forfaitaire de 10€ pour les clubs de moins de 10 licenciés, 20€ pour les clubs de 10 à 19 licenciés et 30€ pour les clubs de plus de 19 licenciés.
- Une part variable de 4€ par licence calculée sur les licences de l'année précédente.
- L'appel de cotisation se fait en décembre, dès connaissance du nombre de licences, et les clubs adressent le règlement avant fin décembre. Le règlement est encaissé en janvier. L'ouverture du site WEBLICE est conditionnée au paiement des cotisations au Comité régional.

Il est proposé de renouveler les modalités 2019, en 2020. Voté à l'unanimité.

9) AIDES AUX TIREURS 2019.

Denis Plassard rappelle les modalités 2018 :

:

- Remboursement d'une somme forfaitaire de 100€ pour toute participation à une sélection nationale ou un championnat de France pour les Dames et jeunes de moins de 25 ans. Somme limitée à trois participations.
- Remboursement du coût de la licence, hors cotisation club, à tous les tireurs qui font un podium aux championnats de France.
- Tous les cadets et juniors qui participeront aux championnats de zone (ex championnats de ligue) se verront remettre une somme de 50€. La somme sera adressée directement aux clubs qui la restitueront sous forme de ticket d'entraînement à tirer sur le stand du licencié. Les clubs devront, avant le 15 octobre, adresser une facture à la ligue pour bénéficier de cet avantage et le Comité régional informera les jeunes bénéficiaires.

Il est proposé de renouveler les modalités 2018, en 2019 et sur proposition de Dominique Prudent d'étendre ces aides :

- Au remboursement d'une somme forfaitaire de 100€ à tout tireur Club France 2019.
- Au remboursement d'une somme forfaitaire de 100€ pour toute participation à une sélection nationale ou un championnat de France pour toutes les dames sans condition d'âge. Somme limitée à trois participations.

Voté à l'unanimité.

10) AIDES AUX CLUBS

Denis Plassard rappelle les conditions d'octroi de l'aide aux clubs.

Le comité régional disposant d'une bonne trésorerie, le comité directeur a décidé en 2018, à l'unanimité, de consacrer une somme de 6000€ à un fonds d'aide aux clubs.

L'objectif de ce fonds est de permettre aux clubs qui souhaitent poursuivre leur développement et qui ne disposent pas de la trésorerie nécessaire au moment de leur projet d'investissement, de les aider à réaliser leurs projets par anticipation pour l'acquisition de certains matériels (Lanceurs neufs, poulleuses ou télécommandes, Algeco, container ou Barnum) ou certains travaux (Aménagement de toilettes, Aménagement de Fosses).

Taux sans intérêt, d'un montant de 2000€ maximum par club, remboursable en 1 ou 2 fois, 12 ou 24 mois après le déblocage des fonds ou par anticipation.

Pour l'étude du dossier, nécessité de fournir les statuts du club, l'organigramme du comité directeur, le dernier procès-verbal d'assemblée, la dernière situation financière, un procès-verbal du bureau autorisant le président à demander un prêt et une copie d'un bon de commande ou d'une facture. Les dossiers devront être adressés au bureau du Comité Régional avant le 30 mai. Réponse en juin 2019.

Voté à l'unanimité.

11) OPEN DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Les clubs devaient postuler à l'organisation des Open avant le 31/12/2018.

Open de FU : Seul le club de l'ETS Sologny a postulé et organisera donc cette compétition. Une dotation de 900€ sera débloquée pour compléter la dotation.

Open de DTL : 2 open et 2 candidatures, celles du BTC Montbard et du CBT La Roche Morey. Chaque open sera doté en cartouches.

Open de Compak : 2 Open et 2 candidatures, celles de l'ETS Dijon-Norges et du CT Châtillonnais. Chaque open sera doté en cartouches.

Open de Parcours : 2 Open et 2 candidatures, celles de l'ETS Dijon-Norges et du CT Châtillonnais. Chaque Open sera doté en cartouches.

Les clubs doivent envoyer les résultats scratch et par catégories dans les 48h au CR pour parution sur le site du Comité régional ainsi que la liste d'attribution des dotations. Utilisation du logiciel HK Trap obligatoire.

12) CHAMPIONNATS DE LIGUE

Reconduction des modalités 2018, à savoir un seul championnat régional par discipline avec transmission à la FFBT de 2 classements.

Voté à l'unanimité.

13) QUESTIONS DIVERSES

Formation arbitres et initiateurs de club : intervention de Marcel Prudent expliquant la procédure FFBT 2019.

Ecoles de Tir : interventions de Marcel Prudent et Michel Douville expliquant le projet et son avancement.

Dossier affiliation ABTCM Cult : ce club a adressé un courrier à la FFBT pour demander son affiliation en 2019. Le dossier étant incomplet, un courrier a été adressé à ce club qui n'a toujours pas répondu à ce jour. Le Comité Directeur ne voit pas d'inconvénient à l'affiliation de ce club à condition qu'il satisfasse aux demandes de la FFBT et qu'il règle ses cotisations au Comité régional.

Hervé Parmentier
Président

Dominique Prudent
Secrétaire zone Franche-Comté

Denis Plassard
Secrétaire zone Bourgogne